INPMP 12-5-81079373

10.90 MARSEILLE 1980 22756

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°16 bis
16 Juillet 1980

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE
(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Siège de la Circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements . Quartier Cantarel . MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 159 . 84008 AVIGNON CEDEX . TELEPHONE : (90) XXXXXX 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL 66 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 988074 V

SPECIAL TOMATE - 3

MILDIOU - ALTERNARIA - Risques en toutes zones .

BACTERIOSES - En cas d'attaque grave des traitements cupriques également valables contre le MILDIOU peuvent freiner l'extension de la maladie .

VIROSES - L'extériorisation des symptômes est actuellement importante .Il est malheureusement trop tard pour mener une lutte efficace .

NOCTUELLE DEFOLIATRICE (Heliothis armigera) - Vol important signalé en Camargue .Actuellement les mauvaises conditions climatiques limitent la ponte et les dégâts sur fruits .Dans cette zone il sera prudent d'effectuer un traitement préventif, lors du prochain renouvellement de la protection anti-Mildiou et ce, surtout si la température remonte jusqu'à la Normale saisonnière .

LE TRAITEMENT DU MILDIOU - Il est important que la bouillie soit bien répartie et que le dessous des feuilles soit bien traité .On peut utiliser un pulvérisateur à liquide sous pression, équipé de lances ou de rampes munies de pendentifs permettant une pulvérisation de bas en haut .

RENOUVELLEMENT DES TRAITEMENTS - Les poudres mouillables sont lessivées après une pluie ou une aspersion de 15-20 mm .

Les produits sous forme "FLOW" (= peinture) conservent une bonne efficacité jusqu'à 40 mm .Ces formulations sont recommandées dans le cas d'attaques graves et surtout sur cultures menées à l'aspersion .

INFLUENCE DE LA METHODE D'IRRIGATION -

a) - Raie : les feuilles restent sèches, les contaminations sont moins importantes et n'ont lieu que si le terrain demeure très humide ou mal drainé .

b) - Aspersion : un arrosage pratiqué très tôt le matin permet :

- une bonne nouaison par la baisse de température qu'il provoque ;
- une humectation moindre des feuilles et par là des attaques réduites de Mildiou et bactéries .

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" · Directeur-Gérant P. Journet · CPPAP N° 478 AD

P. 185

MATIERES ACTIVES HOMOLOGUEES OU EN AUTORISATION PROVISOIRE DE VENTE AU 1er JANVIER 1980 SUR TOMATES

I - INSECTICIDES -

Traitement de sol :

chlorméphos	3 kg M.A./ha en plein	(taupins)
chlorpyriphos	5 kg M.A./ha	(vers blancs)
diazinon	10 kg M.A./ha	-
étropophos	4 kg M.A./ha	- (taupins et scuttigerelles)
fonofos	4 kg M.A./ha	-
lindane	1,5 kg M.A./ha	-
parathion	10 kg M.A./ha	-
phoxime	5 kg M.A./ha	-
trichloronate	5 kg M.A./ha	-

Associations :

chlorfenvinphos + parathion éthyl
diazinon + lindane
huiles blanches de pétrole + lindane
lindane + parathion éthyl ou méthyl

Noctuelles terricoles :

carbaryl	30 kg /ha de spécialité à 5 %
chlorpyriphos	50 kg /ha de spécialité à 2 %
* endosulfan	2 g/kg de son
lindane	4 g/kg de son
* polychlorocamphane	5 g/kg de son
* toxaphène	5 g/kg de son
phoxime	100 kg/ha de spécialité à 8 %
chlorpyriphos méthyl	55 g/hl

Aleurodes :

bioresméthrine	5 g/hl
décaméthrine	1,25 g/hl
pyrimiphos méthyl	75 g/hl en pulvérisation - 500 g/ha en nébulisation
cyperméthrine	5 g/hl

Doryphores :

azinphos éthyl et méthyl	40 g/hl
carbaryl	75 g/hl
chlorfenvinphos	25 g/hl
décaméthrine	0,75 g/hl
dioxacarbe	60 g/hl
* endosulfan	35 g/hl
fenvalérate	5 g/hl
lindane	8 g/hl
méthidathion	30 g/hl
méthiocarbe	100 g/hl
* phosalone	60 g/hl
phosmet	50 g/hl
phosphamidon	30 g/hl
promécarbe	75 g/hl
* roténone	10 g/hl
* toxaphène	150 g/hl
* polychlorocamphane	150 g/hl

Pucerons :

acéphate	75 g/hl
azinphos méthyl	40 g/hl
bromophos	50 g/hl
carbophénothion	45 g/hl
dichlorvos	100 g/hl
diméthoate	30 g/hl
fénitrothion	50 g/hl

..../....

Pucerons (suite) :

lindane	30 g/hl
méthomyl	30 g/hl
mévinphos	35 g/hl
pyrimicarbe	37,5 g/hl
endosulfan	60 g/hl

II - ACARICIDES -

Acariose bronzée :

* soufre mouillable	2 kg/ha
* soufre poudrage	20 kg/ha
* dicofol	50 g/hl
diméthoate	30 g/hl
endosulfan	60 g/hl

dicofol + tétradifon

III - NEMATICIDES -

dibromoéthane	150 kg/ha
dibromoéthane + dichloropropène	41,5 + 202 kg/ha
dichloropropène	184 kg/ha
étropophos	10 kg/ha
métam sodium	600 kg/ha (sauf nématodes à kystes)

N.B. - Les matières actives soulignées ont présenté lors d'essais de divers organismes une bonne efficacité .
Les matières actives précédées d'un astérisque ne sont pas dangereuses pour les abeilles aux doses préconisées .

MATIERES ACTIVES UTILISABLES N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'HOMOLOGATION AU 1er JANVIER 1980

Noctuelles terricoles :

En pulvérisation abondante au collet des plants

décaméthrine	: 0,75 g/hl
perméthrine	7,5 g/hl
cyperméthrine	5 g/hl

Noctuelles défoliatrices :

acéphate	75 g/hl
méthomyl	35 g/hl
trichlorfon	100 g/hl
décaméthrine	0,75 g/hl
cyperméthrine	5 g/hl
perméthrine	7,5 g/hl

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE

G. TOUZAA

P86